



Pour l'absence d'une durée minimale de **8 jours**.

FORMULAIRE À REMPLIR
ET À RETOURNER AUPRÈS DE LA MAIRIE OU DE LA POLICE MUNICIPALE

Conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rétractation aux informations vous concernant.

Nom :	Prénom :
Date de départ :/...../.....	Date de retour :/...../.....
Adresse (n° et rue) :	

Commune :

Téléphone :

Quelqu'un est-il autorisé à pénétrer l'intérieur de votre propriété ? Oui Non

Si oui, indiquer nom, prénom et adresse de la (ou des) personne(s) (jardinier, voisins, etc..) :

Personne(s) à prévenir en cas d'incident :

Adresse et téléphone(s) pendant votre absence :

Observations :

Les services de Police sont-ils autorisés à rentrer dans les lieux en cas de problème ? Oui Non

Pour recevoir votre relevé de passage :

Par Email

Sur papier à retirer au poste de Police Municipale

POUR UNE MEILLEURE GESTION DU SERVICE RENDU, IL Y A OBLIGATION POUR LE PROPRIÉTAIRE DE TÉLÉPHONER À LA POLICE MUNICIPALE EN CAS DE RETOUR ANTICIPÉ OU DIFFÉRÉ. PASSÉ 48 HEURES SANS APPEL DE VOTRE PART LA SURVEILLANCE OTV CESSERA.

